

SOCIETE DES EAUX DE DOUAI
Société Anonyme au capital de 1.893.800 Euros
Siège social : 676 rue Maurice Caullery ZI Dorignies - 59500 DOUAI
045 550 571 RCS DOUAI

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour, à titre ordinaire, vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et à titre extraordinaire, vous prononcer sur la modification statutaire relative aux modalités de convocation des membres du Conseil et sur la suppression de l'article 10 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Activité

Les principaux points marquants connus à ce jour, au titre de l'année 2016, peuvent se résumer pour notre entreprise, de la manière suivante :

Sur le plan contractuel

Deux avenants ont été signés pour les contrats des communes d'Aubigny-au-Bac et de Fressain afin de prendre en compte un nouvel indice de révision.

Dans les domaines techniques

Nous avons réalisé plusieurs opérations de renouvellement de canalisations sur les périmètres confiés par nos clients : DECHY RUE JOLIOT CURIE 130ML, DECHY PLACE SALENGRO, SIN LE NOBLE RUE P SEMARD 55 ML et RUE HOULETTE 120ML.

Différents travaux d'amélioration de la sectorisation ont été menés pour optimiser leur utilisation (Pont d'esquerchin & St Waast, Champs de course) dans le cadre de la maîtrise du rendement de réseau.

Sur le plan des ressources humaines

L'effectif de la Société s'élève à 18 personnes au 31 décembre 2015 et à 17 personnes au 31 décembre 2016 et se répartit de la manière suivante :

Année	UES_Hors UES	Cadres		Total Cadres	Non Cadres		Total Non Cadres	Total général
		F	H		F	H		
2015	UES		1	1	2	15	17	18
2016	UES		1	1	2	14	16	17

Sur le plan administratif

Néant.

Recherche et développement

La Société n'a exercé aucune activité en matière de recherche et de développement.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2017

Nous poursuivons nos efforts pour le développement de nos activités et améliorer ainsi les résultats de la Société.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

Suite à la résiliation unilatérale des relations contractuelles relative à l'encaissement des factures entre Veolia Eau et Olkypay le 14 février 2017, Olkypay a assigné en référé devant le tribunal de commerce de Paris Veolia Eau et ses filiales pour rupture abusive du contrat et poursuite des relations contractuelles et paiement d'un préavis de 13 mois.

Veolia Eau a fait une demande reconventionnelle pour récupérer les sommes qu'Olkypay retenait depuis le 10 février 2017.

Par ordonnance du juge des référés du Tribunal de Commerce de Paris en date du 7 avril 2017, le juge a débouté Olkypay de la totalité de ses demandes et a ordonné à Olkypay de restituer à Veolia Eau et ses filiales toutes les sommes détenues par cette dernière sur les comptes de paiement au 14 février 2017.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

Prises de participations

Nous vous rappelons que notre Société n'a pris aucune participation significative au cours de l'exercice écoulé.

Cessions de participations

Notre Société n'a procédé à aucune cession de participation significative au cours de l'exercice écoulé.

Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux possède plus de 81,56 % du capital social.

Nous n'avons été informés d'aucune modification intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détiennent aucune participation au capital de notre Société.

SUCCESSALES

Néant.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires net de la Société qui inclut les redevances perçues pour le compte de tiers dans le cadre de la gestion des services publics qui lui sont confiés s'élève, pour cet exercice, à 7.201 milliers d'euros et se répartissent ainsi, notamment :

- les produits propres des ventes d'eau à 1.385 milliers d'euros;
- les produits propres d'assainissement à 1 millier d'Euros;
- les produits travaux à 341 milliers d'euros;
- les prestations de services et divers à 214 milliers d'euros;
- les redevances perçues pour le compte de l'état et des collectivités locales sont de 4.053 milliers d'euros;
- les produits de la refacturation au GIE Veolia Eau France et aux autres sociétés de Veolia Eau à 1.208 milliers d'euros.

Globalement, le total des produits d'exploitation ressort à 7.675 milliers d'euros.

Corrélativement les charges d'exploitation s'élèvent à 7.860 milliers d'euros, dotations aux comptes d'amortissements et de provisions comprises pour un montant de 856 milliers d'euros.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'élève à - 185 milliers d'euros contre - 41 milliers d'euros pour l'exercice antérieur.

Le résultat financier ressort à 33 milliers d'euros contre 32 milliers d'euros pour l'exercice antérieur.

Compte tenu de l'évolution des résultats d'exploitation et financier, le résultat courant est une perte de - 152 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel est de 1 millier d'euros.

La perte de l'exercice s'établit à - 140 milliers d'euros.

Bilan

Actif

Le total des immobilisations s'élève à une valeur nette de 1.752 milliers d'euros au titre de l'exercice contre 1.868 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Concernant l'actif circulant, le total à fin 2016 en valeur nette est de 11.782 milliers d'euros dont 4.583 milliers d'euros de créances clients et 6.757 milliers d'euros de compte courants débiteurs avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.

Passif

Les capitaux propres avant répartition s'élèvent à 2.225 milliers d'euros contre 2.588 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Ils comprennent notamment le résultat de l'exercice, soit la perte de - 140 milliers d'euros.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à la somme de 637 milliers d'euros.

Les dettes au 31 décembre 2016 sont de 10.672 milliers d'euros et prennent en compte, notamment, les dettes fournisseurs pour 1.207 milliers d'euros ainsi que les dettes liées aux produits tiers de 7.964 milliers d'euros.

Le total du bilan s'élève à 13.534 milliers d'euros.

Information sur les délais de paiement fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Décomposition du solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 :

	Factures non parvenues	Échues	Jan.2017	Fév.2017	Postérieures au 28 février 2017	Total général
Fournisseurs	182.426	-75.400	125.865	974.228	0	1.207.119

Décomposition du solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2015 :

	Factures non parvenues	Échues	Jan.2016	Fév.2016	Postérieures au 29 février 2016	Total général
Fournisseurs	290.289	2.160.849	39.923	346.844	0	2.837.905

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par une perte de 139.707,82 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au report à nouveau, qui passera ainsi de 171 milliers d'euros à 32 milliers d'euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons l'évolution du dividende au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende net en € par action	Dividende global	Abattements Art 158-3-2 CGI
2013	30,80	686.224	40%
2014	10,10	225.028	40%
2015	10,00	222.800	40%

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telle que visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit Code n'a été opérée.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux, dans toute société, au cours de l'exercice.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de Monsieur Michel FLORENTZ arrivant à expiration, nous vous proposons de ne pas renouveler ce mandat ni de pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

CONVENTION(S) CONCLUE(S) ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10 % DUCAPITAL ET UNE FILIALE DE LA SOCIETE

Néant.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous demandons de bien vouloir statuer sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons de fixer à la somme de 1.525 euros au titre de l'exercice 2016 et de les supprimer pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

MODIFICATION DES STATUTS

Nous vous rappelons que la loi n°2008-776 du 4 août 2008 a modifié l'article L 225-25 du Code de commerce qui prévoyait que chaque administrateur « devait » être propriétaire d'un nombre d'actions de la Société déterminé dans les statuts. Cette loi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, prévoit désormais que les statuts « peuvent » imposer que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre d'actions de la Société, qu'ils déterminent.

Par conséquent, les statuts de notre Société qui prévoyaient, sous l'empire de la précédente loi, l'obligation de propriété d'une action pendant la durée du mandat d'administrateur, peuvent être valablement modifiés pour supprimer cette obligation.

Nous vous proposons de supprimer l'article 10 des statuts de notre Société afin d'assouplir les obligations statutaires à la charge de nos administrateurs.

Aussi, afin de permettre la convocation des administrateurs aux réunions du Conseil par tout moyen, nous vous proposons de modifier l'alinéa 3 de l'article 12 des statuts de la Société.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes de notre Société et l'affectation du résultat. Nous soumettrons également à votre agrément les opérations visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce et vous proposerons de donner quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice écoulé.

Tel est l'objet des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

